



CONSEIL GENERAL

SEANCE CONSTITUTIVE DU CONSEIL GENERAL DU MARDI 8 JANVIER 2013

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance constitutive par le doyen d'âge
2. Nomination d'un (e) secrétaire ad hoc et de trois scrutateurs (trices) ad hoc (sur proposition des groupes représentés)
3. Appel nominatif
4. Election à la présidence du Conseil général
5. Message du président/de la présidente du Conseil général
6. Présentation des chefs de groupes politiques représentés
7. Nomination d'une commission ad hoc pour l'établissement du règlement du Conseil général

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE CONSTITUTIVE

DU CONSEIL GENERAL

DU MARDI 8 JANVIER 2013

1. Ouverture de la séance constitutive par le doyen d'âge

Monsieur Jean-Pierre Rouiller, le doyen d'âge, ouvre la séance constitutive, séance convoquée par courrier en date du 30 novembre 2012. Il fait lecture de l'ordre du jour qui est adopté sans observation.

Monsieur Jean-Pierre Rouiller félicite les personnes élues et les remercie pour leur engagement. Il leur souhaite de nombreuses satisfactions dans leur nouvelle fonction. Il explique que la séance a pour but d'amorcer les nouvelles structures du Conseil général qui sera le pouvoir législatif dans notre commune.

Monsieur Jean-Pierre Rouiller passe ensuite la parole au Président de la commune, Monsieur Yannick Buttet.

Lors de son intervention, **Monsieur Yannick Buttet** souligne l'importance de ce jour dans l'histoire de la commune de Collombey-Muraz. Il rappelle la finalité du travail de l'élu : le bien-être des citoyens et le mieux vivre. Dans cette optique il souhaite une collaboration critique entre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif. Il souligne l'importance de la clarté et de la transparence dans cette collaboration. Monsieur Yannick Buttet relève pour terminer que la tâche est ardue, les défis étant nombreux.

Monsieur Jean-Pierre Rouiller précise que l'élection du vice-président se fera lors d'une séance ultérieure, celle-ci n'étant pas prévue à l'ordre du jour. De plus, cette élection nécessite d'abord l'élaboration du règlement du Conseil général.

2. Nomination d'un (e) secrétaire ad hoc et de trois scrutateurs (trices) ad hoc

D'entente entre les partis, il est décidé de nommer 4 scrutateurs, un par groupe. Aucune opposition n'est formulée.

Sont désignés et nommés :

- secrétaire ad hoc, Madame Véronique Auchère-Chervaz (ADG).
- scrutateurs ad hoc, Madame Diane Turin (PLR) et Messieurs José Sotillo (PDC), David Morisod (ADG), Stéphane Angst (UDC).

3. Appel nominatif

La secrétaire ad hoc, **Madame Véronique Auchère-Chervaz**, procède à l'appel nominatif.

45 conseillers généraux sont présents : Bétrisey Nicole, Clay Robert (Bob), Clerc Laurent, Corminboeuf Laurent, Cottet Pascal, Fontannaz Bertrand, Gay Bernard, Joris Guillaume, Kilchenmann Jürg, Knubel Natercia, Lattion Eric, Mariaux Joël, Norton Anne-Lise, Parvex Romain, Perret Cédric, Sallin Didier, Schönmann Alain, Sotillo José, Turin Pierre, Valvona Alain, Vannay Jérôme, Borgeaud Jacques, Cottet Véronique, Delaloye Gilles, Hohenauer-Udriot Maryline, Moerch Philippe, Turin Alexis, Turin Diane, Vuille Côme, Zürcher Cédric, Auchère Chervaz Véronique, Cretton Nathalie, Delarze Madeleine, Morisod David, Rhyner Roger, Rouiller-Monay Jean-Pierre, Rouiller-Monay Samuel, Schmid Daniel, Angst Stéphane, Gex-Fabry Alexis, Gex-Fabry Romain, Vanay Guillaume, Vannay Damien, Vieux Cédric, Vieux Edgar.

4. Election à la présidence du Conseil général

L'élection se fait à bulletin secret sous le contrôle du doyen d'âge et des 4 scrutateurs.

Désignation et présentation des candidats :

- **Madame Natercia Knubel** présente Monsieur Bertrand Fontannaz et l'annonce comme candidat pour le PDC.
- **Monsieur Cédric Zürcher** présente Monsieur Alexis Turin et l'annonce comme candidat pour le PLR.
- Aucune autre candidature n'est présentée.

Suite au passage à l'isoloir, **Monsieur Jean-Pierre Rouiller** procède à la lecture des résultats.

- Membres du Conseil général : 45
- Bulletins rentrés : 45
- Bulletins nuls : 0
- Bulletins valables : 45
- Majorité absolue : 23

- Ont obtenu des voix
 - M. Bertrand Fontannaz : 23
 - M. Alexis Turin : 15
 - M. Guillaume Vanay : 7

- Est élu président du Conseil général à la majorité absolue Monsieur Bertrand Fontannaz avec 23 voix.

Monsieur Jean-Pierre Rouiller termine son mandat et cède sa place au président élu, Monsieur Bertrand Fontannaz, pour la suite de la séance.

5. Message du président du Conseil général

Monsieur Bertrand Fontannaz remercie Monsieur Jean-Pierre Rouiller pour la bonne conduite de la première partie de la séance et remercie ensuite les conseillères et conseillers généraux pour la confiance qu'ils lui ont témoignée. Il accepte son élection.

Après avoir relevé le moment historique vécu par notre commune, Monsieur Bertrand Fontannaz rappelle que les conseillères et les conseillers généraux représentent les citoyens et que leur tâche est de défendre les intérêts et le bien de la commune.

Monsieur Bertrand Fontannaz livre ensuite sa vision de la période législative qui s'ouvre. Il insiste sur la séparation des pouvoirs avec un partage fonctionnel des tâches. Le Conseil général est amené à contrôler les actions du Conseil municipal, notamment par la validation des comptes et des budgets annuels, ainsi que des crédits supplémentaires et par l'approbation du coefficient d'impôt.

Monsieur Bertrand Fontannaz se présente comme un homme empreint d'humanisme, de pragmatisme et de tolérance. Il souhaite que les débats se déroulent dans un esprit constructif, c'est-à-dire avec le respect de chacune et de chacun quelles que soient les couleurs politiques et les idées défendues. Un esprit consensuel et positif permettra la mise en place d'un Conseil général efficace, qui soit fédéré autour d'un seul intérêt, le bien de notre commune. Dans cette optique, Monsieur Bertrand Fontannaz espère que tout se passera dans le respect mutuel et dans le respect de la recherche d'une cohésion de nos différentes idées.

Monsieur Bertrand Fontannaz précise que son rôle de conseiller général PDC s'efface devant l'objectivité que doit avoir un président et qui ne participe en principe pas aux votations. Il annonce qu'il renoncera à son mandat de président de parti, une fois son remplacement assuré.

Monsieur Bertrand Fontannaz termine son discours en rappelant que les conseillères et conseillers généraux se retrouvent devant un défi à relever ensemble.

6. Présentation des chefs des groupes politiques représentés

Désignation et présentation des candidats :

- **Monsieur Joël Mariaux** présente Madame Natercia Knubel, Les Neyres, et l'annonce comme cheffe de groupe pour le PDC.
- **Monsieur Cédric Zürcher** présente Monsieur Alexis Turin, Muraz, et l'annonce comme chef de groupe pour le PLR.
- **Madame Madeleine Delarze** présente Madame Nathalie Cretton, Muraz, et l'annonce comme cheffe de groupe pour l'ADG.
- **Monsieur Damien Vannay** présente Monsieur Guillaume Vanay, Collombey-le-Grand, et l'annonce comme chef de groupe pour l'UDC.

7. Nomination d'une commission ad hoc pour l'établissement du règlement du Conseil général

Monsieur Bertrand Fontannaz explique que les groupes se sont réunis au préalable afin de définir la procédure à suivre. D'entente, ils ont convenu de proposer une commission de 7 membres, composée de 3 PDC, 1 PLR, 1 Socialiste, 1 Vert et 1 UDC. Il est prévu que la commission s'organise elle-même.

Cette commission a pour but de rédiger le règlement du Conseil général et devra, en référence à l'article 29 de la loi sur les communes, fixer notamment les points suivants : 1) la composition du bureau, 2) la procédure de délibération, 3) les commissions et leur statut et 4) les indemnités.

Le président du Conseil général passe la parole à l'assemblée et demande s'il y a d'autres propositions. Personne ne se manifeste. La composition de 7 membres ainsi que la répartition proposée pour la commission ad hoc en vue de l'établissement du règlement du Conseil général sont acceptées à l'unanimité (aucune abstention et aucun refus).

Monsieur Bertrand Fontannaz demande ensuite aux différents groupes de présenter leur candidat :

- **Madame Natercia Knubel** propose Monsieur Bertrand Fontannaz, Monsieur Didier Sallin et elle-même comme candidats pour le PDC.
- **Monsieur Alexis Turin** propose sa propre candidature pour le PLR. Il profite de cette occasion pour exprimer son sentiment par rapport à la mise en place du Conseil général et à l'élection. Il explique que la politique est l'apprentissage de l'humilité et qu'il en fait une fois de plus l'expérience ce soir. Il se réjouit toutefois de la mise en place du Conseil général après un long combat, Conseil général plus apte à répondre aux besoins de la commune que l'assemblée primaire.
- **Madame Nathalie Cretton** propose Monsieur Daniel Schmid pour le PS et Monsieur Samuel Rouiller pour les Verts.
- **Monsieur Guillaume Vanay** propose Monsieur Edgar Vieux comme candidat pour l'UDC.

Le président du Conseil général, **Monsieur Bertrand Fontannaz**, demande à l'assemblée s'il y a d'autres propositions. Personne ne se manifeste. Sur proposition et d'entente entre les partis, il propose de procéder à une nomination en bloc. Personne ne s'oppose à ce mode de faire. Monsieur Bertrand Fontannaz demande à l'assemblée du Conseil général si elle accepte que la commission ad hoc soit composée des membres suivants : Madame Natercia Knubel, Messieurs Alexis Turin, Edgar Vieux, Samuel Rouiller, Daniel Schmid, Didier Sallin et Bertrand Fontannaz. Les membres sont élus à l'unanimité (aucune abstention et aucun refus).

Le président du Conseil général demande aux membres de la commission ad hoc pour l'établissement du règlement du Conseil général de le rejoindre à la fin de la séance pour une première rencontre. Il s'adresse ensuite à l'assemblée et demande si quelqu'un veut prendre la parole à l'occasion de cette séance constitutive du Conseil général.

Madame Maryline Hohenauer-Udriot (PLR) indique qu'elle regrette le manque de publicité médiatique autour de la séance du Conseil général.

Monsieur Yannick Buttet, Président de la commune, adresse ses félicitations au président du Conseil général pour son élection. Il explique ensuite à Madame Maryline Hohenauer-Udriot que la commune a bien transmis les informations à la presse mais que cette dernière ne les a pas relayées. Il invite les personnes présentes à venir partager le verre de l'amitié.

L'ordre du jour étant épuisé, le président du Conseil général, **Monsieur Bertrand Fontannaz**, lève la séance à 20h30.

Collombey, le 22 janvier 2013

**LE CONSEIL GENERAL
DE LA COMMUNE DE COLLOMBEY-MURAZ**

LE PRESIDENT

Bertrand Fontannaz



LA SECRETAIRE AD HOC

Véronique Auchère-Chervaz

